

Département
de la Moselle
~~~~~  
Arrondissement  
de THIONVILLE

**COMMUNE DE CONTZ-LES-BAINS**

**Extrait du procès-verbal des**

**délibérations du Conseil Municipal**

~~~~~  
Nombre de
conseillers
élus:
11

Séance du 14 juin 2016

en fonctions:
11

Sous la présidence de M. LICHT Yves, Maire

Présents:
07

Membres présents : MM LUCAS Fernand, CONSTANT Thomas, Adjoints
M ZINS Clément, M MANSION Yves, Mme SIMON Geneviève, Mme
KOP Cathy
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M BECKER Gérard, Mme SONTAG Fabienne, M HENTZEN
Didier.

Absent non excusé : M DEMAY Pascal,

Convocation du 6 juin 2016

1) Assainissement – Solde de la ligne de trésorerie

Afin de pouvoir solder la ligne de trésorerie accordée par avenant N° 1 du 15 juin 2015 auprès de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative suivante :

Budget Assainissement
Investissement dépenses
2315 : - 6300
Investissement recettes
021 : - 6300

Fonctionnement dépenses
023 : - 6300
6615 : + 6300

2) Regroupement scolaire et périscolaire de CONTZ-LES-BAINS et HAUTE-KONTZ

Dans le cadre du RPI et du périscolaire commun aux deux communes, les charges de personnel sont réparties à part égale entre les deux communes. Le recrutement et la rémunération des animateurs scolaires et périscolaires sont confiés à la Commune de HAUTE-KONTZ.

Le Conseil Municipal de HAUTE-KONTZ, dans sa séance du 10 juin 2016 a voté à l'unanimité le recrutement direct d'un agent contractuel pur faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée de 3 semaines et deux jours, soit du 13 juin 2016 au 5 juillet 2016, à raison de 35 h, hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à cette création de poste avec la répartition des charges à part égale entre les deux communes.

3) Projet de fusion de la CC du Bouzonvillois et de la CC des Trois Frontières

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal,

- Vu le projet de fusion de la communauté de communes du Bouzonvillois avec la communauté de communes des Trois Frontières dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) arrêté le 30 mars 2016 ;
 - Vu le courrier du Préfet de la Moselle en date du 27 avril 2016 par lequel il sollicite l'avis des communes et des EPCI concernés sur le périmètre envisagé en application du SDCI, ainsi que sur le nom et le siège du nouvel EPCI ;
 - Considérant que le périmètre proposé a été approuvé par la commission départementale de coopération intercommunale ;
 - Considérant que la distance des communes vers l'arrondissement de Thionville ou celui de Forbach (antenne de Boulay) est quasiment équivalente ;
 - Considérant que le nouvel EPCI créé devra adhérer au Scot de l'agglomération de Thionville (SCOTAT) ;
 - Considérant que les services administratifs et les services à la population du nouvel EPCI resteront à Bouzonville dans l'hôtel communautaire existant ;
 - Considérant que dans le cadre de la territorialisation des services départementaux, le territoire du Bouzonvillois a été intégré à Thionville ;
 - Considérant que choix du siège social de la nouvelle collectivité déterminera l'arrondissement de rattachement, et qu'à ce titre il est proposé d'installer le siège administratif à la Maison de la Nature à 57480 MONTENACH afin de dépendre de la sous-préfecture de Thionville ;
 - Considérant la proposition d'appeler le nouvel EPCI : Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières
- Décide à l'unanimité:
- D'approuver le périmètre du nouvel EPCI tel que proposé par le Préfet
 - D'installer le siège administratif de la nouvelle communauté de communes à la Maison de la Nature 57480 MONTENACH
 - D'adopter la proposition de nom du nouvel EPCI : Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières

4) Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de CONTZ-LES-BAINS est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombés positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de CONTZ-LES-BAINS souhaite participer à la mobilisation autour de Ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation

des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœux que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Délibération votée à 5 voix pour et 2 abstentions.

Pour copie conforme,
CONTZ-LES-BAINS, le 16 juin 2016
Le Maire,
Yves LICHT